

Commune de COLLONGES-SOUS-SALÈVE

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 1^{ER} FEVRIER 2018 COMPTE RENDU

L'an deux mil dix-huit, le premier février à 20h30, le Conseil municipal de la commune de Collonges-sous-Salève (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Georges ETALLAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 26 janvier 2018.

<u>Etaients présents</u> : Mmes	B. ANTHOINE	V. AUBERSON	C. BADO
J. DUTOIT	I. FILOCHE	B. GONDOUIN	C. LEBOUCHER
L. MEROTTO	C. PONCINI	F. UJHAZI	
Mrs	R. BORNE	P. CHASSOT	H. DE MONCEAU
F. DRICOURT	G. ETALLAZ	Y. HELLEGOUARCH	F. MAZIT-SCHREY
F. MEGEVAND	G. SOCQUET	R. VICAT	

Absents : T. DES DIGUERES - P.-H. THEVENOZ

Absent(s) excusé(s) : V. THORET-MAIRESSE

C. BEROUJON qui avait donné pouvoir à I. FILOCHE
D. BONNEFOY qui avait donné pouvoir à F. UJHAZI
A. GOSTELI qui avait donné pouvoir à C. BADO
T. HUMBLOT qui avait donné pouvoir à L. MEROTTO

Madame I. FILOCHE est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion (14.12.2017) est validé par les élus présents.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour de la séance.

TRAVAUX

Place du marché – Marchés de travaux

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal avait retenu le bureau D.M.A. Architectures pour la maîtrise d'œuvre du projet par délibération en date du 19 mai 2016.

L'avant-projet avait été adopté par délibération du 6 avril 2017.

Pour rappel, le projet consiste à :

- sécuriser l'entrée de la commune côté Archamps avec réalisation d'un plateau surélevé et modification des arrêts de bus ;

- réaliser un bâtiment « point relais » (à la place du chalet actuel) pour les services en charge du marché dominical, l'accueil des utilisateurs des lignes de transports en commun et des usagers covoitureurs – le bâtiment intégrera un parking à vélos clos et fermé dans le cadre de la mobilité douce ;
- améliorer l'action et le développement économique en réaménageant la place du marché dominical ;
- créer et organiser un P+R sur la place ;
- créer une piste cyclable avec liaison piétonne dans la continuité de celle sur la commune d'Archamps entre la place du marché et la douane de Croix-de-Rozon (départ d'une ligne de transport en commun suisse) ;
- structurer les points de dépôts d'ordures ménagères ;
- apporter une plus-value paysagère et esthétique à l'ensemble du secteur.

Le chantier a été décomposé en 7 lots :

- lot 1 : Terrassement – V.R.D. (estimation de 505.000 € H.T.) ;
 - lot 2 : Gros œuvre (estimation de 164.000 € H.T.) ;
 - lot 3 : Ossature bois charpente étanchéité (estimation de 106.000 € H.T.) ;
 - lot 4 : Menuiseries intérieures et extérieures (estimation de 92.000 € H.T.) ;
 - lot 5 : Electricité chauffage (estimation de 95.000 € H.T.) ;
 - lot 6 : Plomberie sanitaire ventilation (estimation de 25.000 € H.T.) ;
 - lot 7 : Aménagements extérieurs (estimation de 613.000 € H.T.) ;
- pour un montant total estimé à 1.600.000 € H.T.

La consultation a été lancée par avis d'appel public à la concurrence le 23 octobre 2017 avec mise en ligne du dossier de consultation sur la plateforme des marchés publics selon la procédure adaptée ouverte ainsi que dans le journal local « Le Messager ».

La date limite de remise des offres avait été fixée au 24 novembre 2017 à 12h.

378 entreprises ont ouvert l'annonce et 61 ont retiré le dossier.

25 offres ont été reçues, 14 par courrier et 11 sous format dématérialisé sur la plateforme.

L'ouverture des plis a été faite par la commission communale d'attribution le 4 décembre 2017.

4 offres ont été réceptionnées pour le lot 1 :

- Bortoluzzi ;
- Colas Rhône-Alpes Auvergne ;
- Toutenvert Alpes ;
- Megevand.

3 offres pour le lot 2 :

- Bovagne Frères S.A.S. ;
- Megevand ;
- Bacchetti & Fils.

4 offres pour le lot 3 :

- Ninet Gavin ;
- L.P. Charpente ;
- Versant Bois Charpente ;
- S.A.S. Favrat Construction Bois.

2 offres pour le lot 4 :

- Bouvier Frères ;
- Ninet Gavin.

3 offres pour le lot 5 :

- Eltis ;
- Rouquette ;
- Grandchamp Frères.

4 offres pour le lot 6 :

- Fluid'Air ;
- Thabuis ;
- Climair Annecy ;
- Montant S.A.S.

5 offres pour le lot 7 :

- Colas Rhône-Alpes Auvergne ;
- Toutenvert Alpes ;
- Eurovia Alpes ;
- Aravis enrobage ;
- Eiffage route Centre Est SNC.

61 entreprises ont téléchargé le dossier de consultation.

Le maître d'œuvre a ensuite procédé à une analyse approfondie des offres conformément aux critères de jugement fixés dans le règlement de la consultation et des précisions ont été demandées aux entreprises ayant candidaté avec négociation possible pour le prix.

Au vu de l'analyse des offres présentée, la commission d'attribution réunie le 22 décembre 2017 a proposé :

- de retenir :

- pour le lot 2, l'entreprise Megevand pour un montant de 152.000,00 € H.T. ;
 - pour le lot 3, l'entreprise Versant bois charpente pour un montant de 102.200,00 € H.T. ;
 - pour le lot 4, l'entreprise Bouvier Frères pour un montant de 80.447,00 € H.T. ;
 - pour le lot 5, l'entreprise Grandchamp Frères pour un montant de 85.500,00 € H.T. ;
 - pour le lot 6, l'entreprise Climair Annecy pour un montant de 24.638,86 € H.T. ;
- soit un montant total de 444.785,86 € H.T. pour ces 5 lots.

- de déclarer sans suite les lots 1 et 7 car de nouveaux éléments techniques modifient substantiellement la nature du marché. Une information de cette décision a été faite à tous les candidats ainsi qu'une information annonçant qu'une consultation serait relancée pour ces deux lots dans les meilleurs délais.

Par décision de la commission d'attribution du 22 décembre 2017, une nouvelle consultation a été lancée le 3 janvier 2018 pour les lots 1 et 7, avec une nouvelle estimation par lot prenant en compte les nouveaux éléments techniques :

- lot 1 : Terrassement – V.R.D. (estimation : 328.000 €) ;
- lot 7 : Aménagements extérieurs (estimation : base de 522.000 € avec une variante obligatoire estimée à – 33.000 €) ;

portant le nouveau montant global estimatif à 1.332.000 € H.T. (y compris les lots 2, 3, 4, 5 et 6) avant attribution des lots 2, 3, 4, 5 et 6).

Suite à la nouvelle consultation, avec remise des offres fixée au 24 janvier 2018 à 12h, il y a eu 133 visites et 35 ont retiré le dossier.

9 offres ont été reçues – 3 par courrier et 6 sous format dématérialisé sur la plateforme.

L'ouverture des plis a été faite par la commission d'attribution le 25 janvier 2018.

4 offres ont été réceptionnées pour le lot 1 :

- Bortoluzzi ;
- Dupont ;
- Toutenvert Alpes ;
- Megevand.

5 offres pour le lot 7 :

- Colas Rhône-Alpes Auvergne ;
- Toutenvert Alpes ;
- Eurovia Alpes ;
- Aravis enrobage ;
- Eiffage route centre est SNC.

Le maître d'œuvre a ensuite procédé à une analyse approfondie des offres conformément aux critères de jugement fixés dans le règlement de la consultation.

Au vu de l'analyse des offres présentée, la commission d'attribution réunie le 30 janvier 2018 propose de retenir :

- pour le lot n° 1, l'entreprise Bortoluzzi pour un montant de 317.913,50 € H.T. ;
- pour le lot n° 7, l'entreprise Toutenvert pour un montant de 479.938,20 € H.T. (avec variante).

Le coût des 2 lots serait ainsi de 797.851,70 € H.T. pour une estimation de 850.000 € H.T. (base) ou 817.000 € H.T. (avec variante).

Le coût global de l'opération serait ainsi pour l'ensemble des lots 1 à 7 de 797.851,70 € H.T. (lots 1 et 7) + 444.785,86 € H.T. (lots 2, 3, 4, 5 et 6) soit 1.242.637,56 € H.T. et donc 1.491.165,08 € T.T.C. pour une estimation globale de 1.332.00 € H.T. (base) ou 1.299.000,00 € H.T. avec variante.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- RETIENT (22 voix pour – 2 abstentions : R. BORNE et T. HUMBLLOT) les propositions de la commission d'appel d'offres et d'attribution ci-dessus ;
- DÉCIDE de passer les marchés de travaux avec les entreprises retenues ;
- PREND ACTE que le montant total des marchés de travaux s'élève pour l'opération à 1.242.637,56 € H.T. ;
- AUTORISE le Maire à signer les marchés des entreprises retenues et toutes les pièces nécessaires.
- AUTORISE le Maire à solliciter les subventions auprès des financeurs éventuels.

F. UJHAZI souhaite connaître le résultat des demandes de subventions sollicitées pour l'aménagement de la place du marché.

M. le Maire indique que la C.C.G. a d'ores et déjà répondu favorablement. Le département a de son côté déjà octroyé une subvention de 10 % soit 135.000 €, et une demande pour 10 % supplémentaires est en cours. Les services de l'Etat ont également été sollicités dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local.

FINANCES

Etat des restes à réaliser de l'exercice 2017

Monsieur le Maire-Adjoint en charge des finances présente à l'assemblée l'état des restes à réaliser de l'exercice 2017 qui apparaîtront en report dans la section d'investissement du budget général de l'exercice 2018.

Ces reports correspondent à des dépenses engagées en 2017, mais non réglées ou partiellement réglées sur l'exercice 2017 et qui doivent, du fait de l'engagement comptable, être obligatoirement inscrites au budget 2018.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé et après avoir délibéré :

- ADOPTE (23 voix pour – 1 abstention : T. HUMBLLOT) l'état des restes à réaliser ci-dessous.

BUDGET GENERAL

N° de compte	Intitulé	Montant	Références
Dépenses		799.732 €	
CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	18.420 €	
202	Réalisation documents urbanisme	11.988 €	Dossier DUP géomètre et A&F
2031	Frais études	6.432 €	Etude faisabilité voix piétonne AKENES
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	171.523 €	
2112	Terrain de voirie	2.000 €	Frais actes acquisitions diverses
2117	Bois et forêts	5.147 €	Travaux ONF talus tennis
21316	Cimetière	7.440 €	Ossuaire communal
2135	Installations générales - agencements	76.403 €	Aménagement bureau mairie (Kruja et Granchamp-8.063 €) Mise aux normes handicapés divers bâtiments (7.914 €) Parvis EOS (Toutenvert et Guyard 60.426 €)
2151	Réseaux de voirie	6.720 €	Devis Colas (marché à bons de commandes)

2152	Installations voirie	3.768 €	Barrière Rue Lamartine (3 000 €) Gabions entrée commune (768 €)
21534	Réseaux électrification	64.864 €	SYANE Rte de Genève (12.267 €) Carrefour du Coin (52.597 €)
2183	Matériel informatique	1.195 €	PC salle du Conseil
2184	Mobilier	1.077 €	Bureau mairie étage et écoles
2188	Autres immobilisations	2.909 €	Armement de la PM (2.112 €) Mezzanine anciens ateliers ST (797 €)
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	609.789 €	
2313	Constructions	18.578 €	Faisabilité cabinet médical (7.200 €) Marius Jolivet (6.170 €) et contrôle technique bâtiment place du marché (5.208 €)
2315	Travaux voirie réseaux	591.211 €	Carrefour du Coin + Rte Genève

N° de compte	Intitulé	Montant	Références
--------------	----------	---------	------------

Recettes		337.083 €	
1323	Subvention Département	257.083 €	Rte de Genève (29.340 €) Place du Marché (135.000 €) Carrefour du Coin (101.482 €)
1328	Autres subventions	80.000 €	Place du Marché CCG

Convention financière avec Halpades – Programme immobilier « Rose In Wood »

La S.A. d'H.L.M. Halpades projette l'achat en état futur d'achèvement de 32 logements collectifs (avec 32 garages, caves et local vélo) au promoteur Cogedim dans une copropriété « Rose In Wood » sise route d'Annemasse – impasse des Fins, sur un terrain cadastré section AB parcelles n° 95, 97, 262, 714 et 716.

La description de l'ensemble immobilier est la suivante :

- 10 logements PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) ;
- 16 logements PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) ;
- 6 logements PLS (Prêt Locatif Social).

Dans ce cadre, la société Halpades a proposé à la commune de délibérer afin que cette dernière garantisse à 50 % les emprunts destinés à financer les logements PLAI et PLUS, et à 100 % les emprunts

destinés à financer les logements PLS de cette opération, emprunts que ladite société contractera auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les caractéristiques des prêts à garantir sont les suivants :

- Financement PLAI :
 - durée : 40 ans maximum ;
 - montant : 677.641 € ;
 - taux : 2,20 %.

- Financement PLAI Foncier :
 - durée : 50 ans maximum ;
 - montant : 437.458 € ;
 - taux : 2,20 %.

- Financement PLUS :
 - durée : 40 ans maximum ;
 - montant : 1.095.244 € ;
 - taux : 3,00 %.

- Financement PLUS Foncier :
 - durée : 50 ans maximum ;
 - montant : 761.856 € ;
 - taux : 3,00 %.

- Financement PLS :
 - durée : 40 ans maximum ;
 - montant : 420.025 € ;
 - taux : 3,51 %.

- Financement PLS Foncier :
 - durée : 40 ans maximum ;
 - montant : 324.896 € ;
 - taux : 3,51 %.

Une convention financière interviendra entre la société Halpades et la commune de Collonges-sous-Salève.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

- ACCEPTE (23 voix pour – 1 abstention : T. HUMBLLOT) de donner sa garantie des emprunts à contracter par la S.A. d'H.L.M. Halpades, sur la base des montants indiqués, à savoir :
 - les prêts PLAI et PLAI Foncier, d'un montant respectif de 677.641 € et de 437.458 € ;
 - les prêts PLUS et PLUS Foncier, d'un montant respectif de 1.095.244 € et de 761.856 € ;
 - les prêts PLS et PLS Foncier, d'un montant respectif de 420.025 € et de 324.896 €.

- S'ENGAGE, pendant toute la durée des prêts, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts ;
- AUTORISE le Maire à intervenir aux contrats de prêts et à signer tous documents relatifs à ce cautionnement.

R. BORNE demande en quoi consiste la garantie des prêts.

Le Maire souligne le caractère obligatoire et réglementaire qui permet au bailleur social de préserver l'hypothèque, et à la commune de bénéficier, en contrepartie des garanties d'emprunts accordées, d'une réservation de 20 % des logements réalisés.

Tarifs camp hiver 2018 S.E.J.

Madame l'Adjointe en charge du scolaire, du périscolaire et de l'Enfance-Jeunesse expose à l'assemblée que le Service Enfance-Jeunesse organise pendant les vacances de février 2018 un camp hiver aux Maisons de Monts d'or-Lacs (Jura).

Le camp est ouvert à 16 jeunes et le budget prévisionnel est de 7.967 € soit un coût de 497,94 € par participant.

La grille des tarifs proposée aux familles en fonction de leur quotient familial est la suivante :

QF	% Mairie	Part Mairie	Tarifs Familles €
0 à 400	88,45	440,43	57,51 €
401 à 800	86,49	430,67	67,27 €
801 à 1200	76,79	382,37	115,57 €
1201 à 1600	67,09	334,07	163,87 €
1601 à 2000	57,39	285,77	212,17 €
2001 à 2400	47,69	237,47	260,47 €
2401 à 2800	37,99	189,17	308,77 €
2801 à 3200	28,29	140,87	357,07 €
3201 à 3600	18,59	92,57	405,37 €
3601 à 4000	8,89	44,27	453,67 €
sup 4000	3,46	17,23	480,71 €
CCG Conventionné (<i>Archamps / Bossey</i>)	en fonction du QF	tarifs ci-avant	tarifs ci-avant
CCG non conventionné	2,46	12,25	485,69 €
Hors CCG	0%	0	497,94 €

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- VALIDE (23 voix pour – 1 abstention : T. HUMBLLOT) le projet camp hiver 2018 ;
- ADOPTE les tarifs ci-dessus ;
- CHARGE le Maire de l'application des tarifs votés.

PERSONNEL COMMUNAL

Validation du Document Unique d'évaluation des risques professionnels

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Fonds National de Prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (F.N.P.) de la C.N.R.A.C.L. attribue des subventions compensant le temps des agents investis dans la démarche.

Considérant qu'il appartient à l'autorité territoriale de réduire voire supprimer les risques afin d'assurer la sécurité des agents et de protéger leur intégrité physique, qu'elle doit prendre les mesures appropriées et les mettre en œuvre (conformément aux principes généraux de prévention énumérés par le Code du travail),

Compte tenu des activités exercées, l'autorité territoriale doit ainsi évaluer les risques professionnels, consigner les résultats dans un Document Unique et mettre en œuvre des actions de prévention,

Vu l'avis favorable du CT/CHSCT en date du 9 février 2017,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver le Document Unique afin de pouvoir continuer la démarche et valider le plan d'actions réalisé selon les axes prioritaires définis.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- VALIDE (21 voix pour – 2 abstentions : B. ANTHOINE et T. HUMBLLOT – 1 voix contre : R. BORNE) le Document Unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions annexé à la présente délibération ;
- S'ENGAGE à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation, à en assurer le suivi et à procéder à une réévaluation régulière ;
- AUTORISE le Maire à réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- SOLLICITE une subvention auprès du Fonds National de Prévention de la C.N.R.A.C.L. pour l'ensemble des opérations relatives à l'élaboration du Document Unique.

DIVERS

Informations diverses

Suite à un mail de T. HUMBLLOT, M. Le Maire précise que les courriers adressés au maire et aux conseillers municipaux sont mis en ligne et consultables, sur l'intranet.

B. ANTHOINE demande à ce que soient retirés les cylindres déposés sur le trottoir devant l'EHPAD Maison de Famille du Genevois, afin de permettre la circulation des personnes à mobilité réduite et des poussettes.

M. le Maire informe l'assemblée que les travaux de la place du marché se dérouleront du 18 mars à fin juin.

Le marché sera donc déplacé sur la zone artisanale entre la douane et le magasin U Express.

L'installation des commerçants se fera sur le trottoir et la chaussée.

Le parking des services techniques sera ouvert aux véhicules des commerçants. Quant aux visiteurs, ils auront à leur disposition le parking du bâtiment désaffecté.

Un affichage sera installé pour prévenir les usagers du parking du marché de son indisponibilité temporaire.

P. CHASSOT relate une réunion avec les T.P.G. La nouvelle ligne 62 entrera en service le 27 août 2018. Son trajet sera le suivant : Bachet-de-Pesay – Itinéraire du 44 – Croix-de-Rozon – Direction Landecy – Rond-point de Combe – Terminus en face de la boulangerie du bas de Collonges.

Fréquence : toutes les 30 minutes, 6 jours sur 7.

La prise en charge financière, pendant les tests d'exploitation, sera intégralement supportée par la Suisse. La participation de la C.C.G. est programmée à partir de janvier 2020.

M. Le Maire informe l'assemblée de l'opportunité de préempter un terrain mis en vente sur la ZAC, d'une superficie de 2.358 m², mis en vente à 165.000 € (ex-projet de clinique esthétique).